



ACCOMPAGNEMENT VAE

Validation des acquis de l'expérience / Conseiller-e en insertion professionnelle RNCP 37274

DATES DES PROCHAINES SESSIONS

A définir avec le stagiaire
(planning de travail et de rendez-vous)

Pour qui ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui permet d'obtenir une reconnaissance de votre expérience, par l'obtention d'une certification ou d'un diplôme.

La VAE est ouverte à tout actif (salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, entrepreneur, bénévole, volontariat) justifiant d'un an d'activité en rapport avec la certification visée (titre professionnel CIP) et disposant de la recevabilité par l'organisme de validation.

- Peu importe votre âge, votre statut (salarié, artisan, demandeur d'emploi etc.), ou votre niveau de formation
- **Une seule condition** : pouvoir justifier d'au moins un an (en continu ou non) d'activités en rapport direct avec la certification que vous vise

Pour infos, les activités suivantes sont prises en considération :

- Activités sportives dès lors que vous êtes inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau
- Activités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux)
- Activités électorales locales ou une fonction électorale locale

Contenu

<https://vae.gouv.fr/>

A la suite d'un premier entretien d'information gratuit et sans engagement, nous adaptons ainsi notre accompagnement en fonction de vos besoins et de votre avancement dans la démarche

PROGRAMME DÉTAILLÉ (FORMULE 24 HEURES)

- L'accompagnement se déroule en ligne et en présentiel
- Nous proposons une rencontre dans nos bureaux afin de se préparer à la certification dans les conditions d'examen

ETAPE 1 : Accueil et contractualisation (2h30)

ETAPE 2 : Exploration du parcours des expériences du candidat (4 heures / 2 séances de 2 heures)

ETAPE 3 : Elaboration du dossier de validation (13 heures)

ETAPE 4 : Préparation à l'entretien devant le jury (2 heures)

ETAPE 5 : Entretien post jury (1h00)

Prérequis

Dossier de Recevabilité / De Faisabilité

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/>

Le dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées

- Notre accompagnement nécessite que le candidat ait obtenu la notification de recevabilité de la demande de certification choisie de la part de l'organisme certificateur
- Pour le titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle, il s'agit du ministère du travail et de l'insertion via France Compétences
- Le formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience » - et sa notice explicative- est fixé par arrêté du 29 janvier 2018 publié au Journal officiel du 1er février 2018
- Le formulaire s'applique à tous les organismes en charge de délivrer les certifications professionnelles
- Il peut désormais être complété en ligne

Une année d'expérience

- Votre année d'expérience doit être en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification (article L6412-1 du Code du travail)

Recevabilité au dépôt du 1er dossier

- La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur
- Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile

Lorsque votre demande aura été déclarée recevable, vous devrez remplir un second document appelé « Livret 2 »

- dans lequel vous devrez décrire de façon très précise vos activités, salariées ou non, associatives et/ou bénévoles, leurs conditions d'exercice
- de façon à permettre aux membres du jury qui examineront ce second livret de vous délivrer, totalement ou partiellement, le diplôme auquel vous postulez
- C'est un exercice exigeant et notre accompagnement a pour vocation à vous amener jusqu'à l'obtention du titre de CIP

Modalité et délais d'accès

- Entrée permanente
- L'accompagnement peut démarrer dès que les formalités administratives sont réalisées (quelques jours avec le CPF par exemple)

Objectifs

Savoir évaluer et valoriser ses expériences et compétences, préparer son dossier et le défendre, sont les étapes de ce programme.

Le livret 2 met en évidence :

- Le contexte de travail
- Les activités réalisées
- Les outils utilisés (matériel, matériaux, ressources, etc.)
- L'étendue des responsabilités exercées

Accompagnement méthodologique pour réaliser le dossier de validation (livret 2)

- Comprendre la démarche VAE et ses étapes
- Identifier, décrire et analyser les activités constitutives du dossier VAE
- Décrire ses expériences missions activités compétences au regard de la certification visée de conseiller-e en insertion professionnelle
- Valoriser les compétences attendues, réunir des arguments opérationnels
- S'approprier une méthodologie de constitution du dossier
- Dépasser l'écrit et le transférer en une argumentation orale
- Adopter un comportement favorisant l'échange avec le jury
- Savoir préparer à la mise en situation avec le comédien et répondre aux questions du jury

Spécificités de l'accompagnement de Reliance-Avenir

- Connaissance approfondie du métier de CIP et du titre de CIP
- Préparation de l'entretien avec le jury
- Les outils pédagogiques sont adaptés selon le référentiel de CIP et le valideur (bonne maîtrise de la formation du titre de CIP)
- La démarche est longue (plusieurs mois), nous veillons à maintenir la motivation du candidat tout au long de l'accompagnement.

Durée moyenne

Ce programme fait l'objet d'un accompagnement selon vos besoins, disponibilités et rétro planning.

24h sur une amplitude de 4 à 6 mois (Face-à-face afin d'accompagner l'avancée de la production écrite / Simulations d'entretien d'accueil / Préparation à la certification / Passage du titre)

Tarifs

Demande individuelle : 2 500 € TTC pour un accompagnement de 24 heures

Demandes inter/intra-entreprises : Contacter Reliance-Avenir

Organisation

DESCRIPTION DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Phase 1 - Formation (optionnelle)

- Mise à niveau préalable à l'accompagnement (140 heures)
- Module de mise à niveau (Contenu transversal permettant une mise à niveau sur l'ensemble des activités du métier de conseiller en insertion)

Phase 2 - Accompagnement VAE (21h)

- Entretien individuel (Aide à l'identification, à la sélection et à la description des activités emplois et compétences devant figurer dans le livret 2): 1 heure
- Suivi personnalisé (Accompagnement méthodologique personnalisé, en présentiel et/ou à distance adapté à la production) : 7 heures
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury (posture, technique d'entretien, technique d'entretien, simulation d'entretien) : 2 heures
- Atelier Méthodologique (préparation à la certification / en collectif) : 11 heures

Phase 3 - Epreuves devant le jury (3 heures)

- Epreuve de validation du titre professionnel de « Conseiller en Insertion Professionnelle » selon le référentiel de certification en vigueur

Validation visée / Certification

Le livret 2, aussi appelé dossier de validation, présente les principales activités exercées du titre de conseiller en Insertion Professionnelle

Cette certification est composée de :

- CCP 1. Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
- CCP 2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- CCP 3. Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Activités visées

- Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...).
- Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Compétences visées grâce à l'accompagnement

Cette démarche vous permet de développer vos compétences à enrichir votre employabilité dans le contexte de l'accompagnement, de l'insertion et de la formation pour adultes et tout au long de la vie, telles que :

- Identifier ses compétences et savoir en apporter la preuve
- Analyser son activité professionnelle
- Identifier et comprendre des attendus
- Rédiger et structurer une argumentation avec méthode
- Définir un objectif, décliner des étapes et une organisation personnelle efficace
- Identifier des personnes ressources et soutenantes pour vos projets
- S'engager, maintenir un effort régulier dans une démarche longue
- Poursuivre un projet professionnel personnalisé avec une stratégie d'action

Effectif

- Individuel

Si la formule des accompagnements collectifs est retenue, en particulier pour le titre de CIP, nous proposons une jauge de :

- Inter-entreprise Effectif minimum : 4 Effectif maximum : 6
- Intra-entreprise Effectif minimum : 1 Effectif maximum : 6

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluations

DÉONTOLOGIE ET POSTURE

- Nous vous aidons à réaliser des choix éclairés en vous garantissant la neutralité et la confidentialité des échanges
- L'engagement dans votre démarche doit être volontaire et vous décidez librement de ce que vous donnez à entendre et de votre manière de remplir le dossier
- Vous estimez votre capacité de travail entre les séances et nous formulons ensemble les objectifs concrets intermédiaires

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi individualisé
- Accompagnement en présentiel ou à distance (100% temps synchrone) sur des séances de 1 heure 30 à 2 heures
- Echanges de mail ou téléphoniques entre 2 entretiens physiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Techniques de questionnement
- Méthodes participatives, persuasives et actives
- Face à face pédagogique
- Intersessions
- Mises en situation
- Entretiens d'explicitation
- Reformulations
- Accompagnement en présentiel et distanciel, échanges de mails et par téléphone ou visioconférence
- Nombreuses relectures

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Référentiel de la certification visée
- Contrat d'accompagnement
- Programme d'accompagnement
- Feuille d'émargement de l'accompagnement
- En présentiel : Salle de formation chauffée ou climatisée, équipée de vidéoprojecteur, paperboard, d'accès wifi
- A distance : Outil de visioconférence, sécurisé Zoom - Plateforme à distance
- Equipements nécessaires pour suivre l'accompagnement : ordinateur avec connexion internet

EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Entretien préalable** à l'accompagnement afin de bien évaluer les besoins du bénéficiaire
- **Evaluation continue.** Le contenu de chaque séance est complété sur la feuille d'émargement d'accompagnement du bénéficiaire. Celui-ci peut être comparé au programme prévu

EVALUATION DE SATISFACTION

Elle permet d'améliorer les futurs accompagnements

- **En fin de parcours** : Elle comporte un questionnaire à remplir par chaque participant et un tour de table pour permettre à chacun de s'exprimer
- **A 6 mois** : Elle comporte un questionnaire qui est complété en direct lors d'un entretien entre le bénéficiaire et l'accompagnateur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Attestation de prestation d'accompagnement
- Dépôt du dossier rédigé et oral de validation devant le jury

Contact :

www.reliance-avenir.fr
contact@reliance-avenir.fr
tél 0768632977

Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé par faciliter leurs parcours. Reliance-Avenir s'engage à accueillir le public défini comme éligible, sans discrimination. Nous nous engageons à mettre en oeuvre toutes les adaptations pédagogiques, matricielles et organisationnelles nécessaires à la prise en compte du handicap.

Contact : daniel.rosenfelder@reliance-avenir.fr

Informations

France Compétences :

RNCP37274 - TP - Conseiller en insertion professionnelle

Code RNCP : RNCP37274

Nom du certif :

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Date de la certification : 25-01-2023

Date d'échéance de l'enregistrement 23-03-2028

- Les équivalences : **Bac + 2**

- Les passerelles et suites de parcours

Licence professionnelle intervention sociale
coordination de projets en insertion sociale
et professionnelle (CNAM)

Titre de coordinateur de parcours d'inclusion
sociale médico-sociale et professionnelle
(niveau 6)

- Les débouchés :

Conseiller en Insertion Professionnelle, Conseiller à
l'emploi, coach à l'emploi, chargé d'accompagne-
ment, etc

Taux de réussites de
la certification en 2024 :

100%